



## Identification des enjeux d'un schéma local de la trame verte et bleue et proposition d'actions : l'exemple de la Communauté de communes Val-d'Ille-Aubigné

### **Maître d'ouvrage :**

- Communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné (département d'Ille-et-Vilaine)

### **Partenaires associés**

- 19 communes de l'EPCI
- Nombreux partenaires techniques (Département d'Ille-et-Vilaine, services de l'État, Syndicats de bassins versants, CBNB, etc.) et associatifs (Bretagne Vivante, LPO, GMB, etc.).



### **Objectif (s)**

- Identifier les continuités écologiques et des secteurs prioritaires d'intervention.
- Mettre au point un plan d'actions complet constituant un guide d'intervention de la collectivité.

### **Description de l'action**

#### **➤ Une identification de la trame verte et bleue locale débouchant sur la délimitation de secteurs prioritaires**

Un premier schéma local de la TVB avait été élaboré, en 2013, sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Ille (10 communes). Suite à son extension en 2017 sur 9 communes supplémentaires, celle-ci a souhaité réaliser un schéma local de la TVB sur son nouveau périmètre, valorisant les travaux menés initialement et en conservant la même méthodologie.

Cette dernière a été calquée sur la méthodologie du SRCE de Bretagne et a visé à identifier les continuités écologiques associées aux sous-trames « forêts », « bocages », « landes », « zones humides » et « cours d'eau ». Cette approche des continuités écologiques a été enrichie par la prise en compte des éléments fragmentant majeurs (routes nationales et départementales, zones urbanisées, obstacles sur les cours d'eau, etc.).

Pour chaque sous-trame, des critères adaptés ont été appliqués pour mettre en lumière des secteurs prioritaires d'intervention. À titre d'exemple, peuvent être cités les critères retenus pour :

- la sous-trame « bocages » : les secteurs prioritaires correspondent à ceux qui présentent une densité de haies très faible, à savoir inférieure à 30 ml/ha ;
- la sous-trame « zones humides » : la densité des zones humides au sein d'une bande tampon de 50 m de chaque côté des cours d'eau a été calculée. Les secteurs prioritaires sont ceux pour qui cette densité est inférieure à 15 %.

Le recoupement des secteurs prioritaires d'intervention par sous-trame a permis de distinguer sur l'ensemble de la communauté de communes :

- 1 secteur prioritaire, intersection d'au moins 3 secteurs par sous-trame ;
- 5 secteurs secondaires correspondant à l'intersection de deux secteurs par sous-trame ;
- 10 secteurs spécifiques à l'une ou l'autre des sous-trames.

**Description de l'action (Suite)**

**➤ Une identification de 4 enjeux structurant un plan d'actions décliné en fiches « thématiques » et en fiches « sites »**

La concertation menée dans le cadre du schéma local de la TVB a permis de faire émerger 4 axes d'enjeux présentés dans l'ordre hiérarchique validé en comité de pilotage :

- Enjeux de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux naturels ;
- Enjeux de préservation de la fonctionnalité écologique des milieux naturels ;
- Enjeux de sensibilisation et de communication ;
- Enjeux de connaissance de la biodiversité et des continuités écologiques.

Ces enjeux structurent les 84 actions thématiques retenues parmi lesquelles 26 ont été reconnues comme étant prioritaires. Ces actions consistent en :

- des travaux : « Créer un passage à faune sur la RD 175 » ; « Restaurer une mare abandonnée ou dégradée » ; « Convertir une plantation monospécifique en boisement de feuillus indigènes » ;
- des mesures de gestion : « Préserver les capacités d'accueil des bâtiments anciens » ; « Entretien et régénérer une haie ou une ripisylve existante » ; « Préserver les corridors écologiques dans le PLUi » ;
- des actions de sensibilisation et communication : « Engager des démarches de sensibilisation sur la nature en ville » ; « Assurer des formations auprès des carriers sur l'enjeu trame verte et bleue » ; « Créer une charte de « bonne conduite des pratiques agricoles » » ;
- des actions d'amélioration de la connaissance : « Identifier les zones forestières anciennes » ; « Suivi des amphibiens ».

Ces 84 actions ont été regroupées en 15 fiches thématiques faisant office de petit guide technique de restauration et de gestion. En parallèle, sur les secteurs prioritaires et secondaires d'intervention, des expertises naturalistes ciblées ont permis d'élaborer des fiches-actions sectorielles (au nombre de 43) définissant les interventions à prévoir. Sont présentées sur les 2 pages suivantes, un exemple de fiche-action thématique et un exemple de fiche-action sectorielle.

**Suite et perspectives**

Mise en œuvre du plan d'actions entre 2019 et 2022 avec :

- ♦ la réalisation de travaux de restauration de milieux (mares, landes, zones humides, etc.), d'aménagements de bâtiments publics, etc. ;
- ♦ l'engagement de différentes études thématiques, de faisabilité, ainsi que des suivis naturalistes ;
- ♦ la proposition d'animations (balades nature, ciné-débats, etc.) et de formations.

**Bilan et enseignements**

- La priorisation des enjeux et surtout des actions permet de cadrer les interventions à programmer.
- La mobilisation d'une grande diversité d'acteurs lors de l'élaboration du plan d'actions s'est révélée être une plus-value.
- Il est important d'anticiper les difficultés et les contraintes associées à la planification d'actions sur des terrains privés.

**Durée de mise en œuvre**

**Coût du projet / Moyens humains**

2019-2022

- Coût de l'élaboration du plan d'actions (y compris interventions des agents de la collectivité) : environ 80 000 euros.
- Budget 2019-2022 pour les actions : 200 000 euros, avec financement à 80 % par la Région Bretagne (Contrat Nature) et l'Europe (FEADER)

**Contact :** Thomas Pèlerin ([thomas.pelerin@valdille-aubigne.fr](mailto:thomas.pelerin@valdille-aubigne.fr) ou [environnement@valdille-aubigne.fr](mailto:environnement@valdille-aubigne.fr))